

BONS CADEAUX DU CSE : ILS ARRIVENT AU MOIS DE MAI



Ce seront des bons dits « cultures » pour être en conformité avec l'URSSAF.

Les bons du CSE n'avaient pas été distribués à la fin de l'année 2020, suite à l'annulation des précédentes élections au mois d'octobre 2020. Et ces bons « Noël » devaient être distribués entre octobre et mars pour être en conformité avec l'URSSAF.

Le CSE nouvellement élu a formé un groupe de travail sur ce sujet et la distribution d'un bon dit « culture » a été décidée.

Le prestataire retenu est **ILLICADO**, comme en 2018 et 2019. L'utilisation, les enseignes, les conditions pour dépenser ce bon sont sensiblement les mêmes qu'en 2018 et 2019.

Qui peut en bénéficier, quel est le montant du bon ?

Tous les salariés qui étaient chez Challancin CPS du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 recevront les bons Illicado, envoyés directement par le prestataire par voie postale aux domiciles des bénéficiaires à partir du 28 mai. Donc surveillez vos courriers.

Ces bons seront activés automatiquement et donc utilisables à partir du 4 juin prochain.

Tous les salariés éligibles recevront un bon d'un montant de :

- 85 euros pour ceux qui sont à plein-temps.
- 85 euros pour ceux qui sont à mi-temps thérapeutiques.
- 55 euros pour ceux qui sont à temps partiel faisant plus de 100 heures par mois.
- 35 euros pour ceux qui sont à temps partiel faisant moins de 100 heures par mois.



Que faire en cas de problèmes ?

En cas de non réception du bon, ou de tout autre problème, il vous suffira de contacter vos élus **SNEPS - CFTC** :

Nelson BARBOSA : 06 77 31 88 64

Sébastien LECARPENTIER : 06 09 66 29 24

Souaibou FOFANA : 06 61 44 14 65